

## COMPTE RENDU DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE CE LUNDI 22 JUIN 2009

Il s'est tenu ce lundi 22 juin 2009, à la Cité de l'Union Africaine, une réunion extraordinaire du Conseil des Ministres, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Adolphe MUZITO, Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Deux points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Examen des dossiers ;
2. Examen et adoption des textes.

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, le Ministre de l'Intérieur et celui de la Justice ont tenu à informer le Conseil de la situation d'émeutes de quelques détenus militaires survenue dans la nuit du 21 au 22 juin 2009, à la Prison Centrale de Goma, dans la Province du Nord-Kivu.

A l'heure actuelle la situation est sous contrôle et quelques uns des évadés ont été rattrapés et ramenés à la Prison de Goma.

Après débats, le Conseil :

- 1 a exprimé sa préoccupation sur cette situation ;
- 2 a chargé le Ministre de la Justice d'effectuer une descente sur les lieux, d'évaluer la situation et de proposer des mesures concrètes urgentes ; de faire le point de la situation sécuritaire de toutes les prisons du Pays en vue d'entamer une réforme en profondeur de tout le système pénitentiaire.

Revenant à l'ordre du jour, les débats du Conseil ont porté sur les points suivants :

## I. Examen des dossiers

### 1. Etat des lieux de la diplomatie congolaise

Le Ministre des Affaires Etrangères a présenté un rapport sur la situation générale de la diplomatie Congolaise.

Ce rapport a eu pour objectif essentiel de chercher à replacer la diplomatie congolaise dans ses rapports de coopération avec les partenaires dans les affaires internationales et de se prêter comme une diplomatie de développement qui n'aliénerait pas l'indépendance politique de la RDC.

Le Ministre des Affaires Etrangères est en outre revenu sur le déroulement de la délivrance des passeports biométriques.

Il a ainsi informé le Conseil de l'ouverture des bureaux de capture à l'intérieur du pays, notamment à Lubumbashi, dès ce lundi 22 juin 2009 à 11 heures, avant de s'étendre sur d'autres Provinces.

S'agissant des formalités d'obtention des passeports biométriques, le Conseil a entériné la proposition du Ministre des Affaires Etrangères quant à la transparence des frais requis pour obtenir un passeport.

Dans la perspective non seulement de mobiliser les recettes budgétaires mais aussi du contrôle et de l'affectation judicieuse de celles-ci, le Ministre des Affaires Etrangères a informé le Conseil que les frais pour l'obtention des visas seront désormais centralisés et les visas eux-mêmes octroyés à partir de Kinshasa grâce à un logiciel informatique approprié.

Une Commission interministérielle composée du Ministre des Affaires

Etrangères, de celui de l'Intérieur et Sécurité ainsi que de Budget est instituée en vue de s'atteler aux modalités pratiques d'organisation. Le Conseil a adopté le rapport sur l'état des lieux de la diplomatie congolaise.

## **I.2. Ministère des Finances**

**Le Ministre des Finances a présenté deux dossiers :**

1. La Revue de performance du Portefeuille de la Banque Mondiale des 7 et 8 avril 2009 :
2. le projet de l'Accord de financement RDC-BHP Billiton.

Le premier dossier a eu pour objet d'apporter une information au Conseil sur les relations de la RDC avec la Banque Mondiale et permettre au Conseil des Ministres d'endosser les recommandations de la Revue et d'approuver le plan d'action.

Après débats, le Conseil a adopté le dossier de la Revue de performance du Portefeuille de la Banque Mondiale.

S'agissant du deuxième dossier, celui relatif au projet de l'Accord de financement RDC-BHP Billiton.

Ce projet consiste à la construction d'une fonderie d'aluminium et notamment un port en eau profonde à Moanda dans la Province de Bas-Congo pour l'évacuation de la production de cet investisseur.

Pour ce faire, le Ministre des Finances a présenté un projet d'ordonnance approuvant la signature de l'Accord.

Après débats, le Conseil des Ministres a donné son quitus pour que la Commission à mettre en place actualise l'accord et ses modalités d'exécution.

**3. Ministère de l'Enseignement supérieur et Universitaire :**  
**Enquête Nationale sur le fonctionnement des institutions et de**  
**viabilité des Etablissements de l'Enseignement Supérieur et**  
**Universitaire.**

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire a présenté le rapport sanctionnant l'enquête nationale sur le fonctionnement des institutions dans le cadre de l'audit organisationnel et de viabilité des établissements de l'Enseignement Supérieur et Universitaire.

Il ressort de ce rapport que l'Enseignement Supérieur et Universitaire présente à ce jour un visage triste, dégradant et médiocre pour le pays et qui risque de compromettre dangereusement et pour longtemps le sort socio-économique de la RDC.

Le rapport relève également que les conditions de l'offre de l'éducation au supérieur tant sur le plan de l'organisation, des infrastructures, des ressources humaines, financières, matérielles que de la gouvernance sont lamentables.

Certaines institutions d'enseignement supérieurs et universitaires se créent, fonctionnent et délivrent des diplômes en dehors et contrairement aux normes officielles. D'autres ne connaissent plus ni n'arrivent plus à respecter le calendrier académique normal.

Enfin, certaines filières de formation ne sont pas suffisamment organisées pour permettre l'orientation des jeunes vers des métiers professionnels et techniques.

Après débats, les décisions suivantes ont été prises :

1. En vue d'assainir ce secteur avant la rentrée académique du 15 octobre 2009, un audit sera organisé au mois de juillet 2009

2. A l'issue de cet audit, il sera organisé des Etats généraux de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ainsi que la mise à jour des différents textes qui organisent et régissent ce secteur ;
3. Organisation d'un contrôle du secteur privé de l'Enseignement Supérieur et Universitaire notamment le nombre et les grades du corps enseignant au regard des textes y afférents ;
4. Contrôle de viabilité de certaines Universités ou Instituts Supérieurs aux fins de leur suppression pure et simple. Mais auparavant, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire prendra des mesures d'encadrement de cette décision en organisant le transfert et la réinscription des étudiants issus des établissements à fermer ;
5. Conditionnement des accords internationaux d'investissement à la prise en compte du volet social par le renforcement des capacités des Universités et Instituts Supérieurs, il s'agit des accords internationaux dans les secteurs minier et financier ;
6. Réhabilitation des filières techniques et professionnelles avec un accent sur le Genre ;
7. Ramener le CIDEP à sa mission fondamentale définie par l'Ordonnance-loi n° 025-81 du 3 octobre 1981 ;
8. le Conseil des Ministres a rappelé que les actes d'immoralité et des trafics des notes dans les Universités et Instituts supérieurs doivent être sanctionnés sans complaisance ;
9. Réglementer les frais connexes, vérifier leur utilisation et sanctionner ceux qui les détournent;
10. Enfin, le Ministre de la Justice est chargé par le Conseil, en ce

qui le concerne, d'évaluer et d'accélérer les poursuites judiciaires ouvertes contre certains Responsables des Institutions d'Enseignements Supérieurs et Universitaires et certains membres du corps académique, scientifique et administratif.

## **II. Examen et adoption des textes**

### **1. Le Ministre de l'Intérieur et Sécurité a présenté deux textes.**

Le premier, le projet de loi organique portant organisation de la Police Nationale Congolaise et le deuxième, le projet de Règlement d'Ordre Intérieur de la conférence des Gouverneurs qui se tiendra à Kisangani du 24 au 25 juin 2009.

Après avoir présenté l'économie des deux textes et leur importance pour la bonne marche des institutions, le Conseil des Ministres a adopté les deux projets présentés par le Ministre de l'Intérieur et Sécurité.

### **2. Placées dans le contexte des mesures préalables d'atténuation des**

**impacts de la crise financière, et d'accompagnement de ces mesures, le Ministre des Finances a présenté onze projets des**

**textes suivants :**

- 1) Projet d'ordonnance portant approbation du Protocole d'accord de don n° 2100155015323 du 13 mai 2009 conclu entre la République Démocratique du Congo et le Fonds Africain de Développement au titre du Programme d'Urgence d'Atténuation des Impacts de la Crise

Financière (PUAICF-FAD) ;

- 1) Projet de Décret portant création d'un Comité Interministériel de Pilotage du Projet d'Urgence d'Atténuation des Impacts de la Crise Financière (PUAICF-FAD) ;
- 2) Projet d'ordonnance approuvant l'Accord de Don n°H 457-ZR DRC conclu en date du 30 mai 2009 entre l'Association Internationale de Développement (IDA) et la République Démocratique du Congo dans le cadre du projet Forêt et Conservation de la Nature ;
- 4) Projet d'ordonnance approuvant l'Accord de Don n° TF094135 DRC conclu en date du 30 mai 2009 entre l'Association Internationale de Développement (IDA) et la République Démocratique du Congo dans le cadre du projet facilité globale sur l'environnement ;
- 5) Projet d'ordonnance approuvant l'Accord de don n° TF094033 DRC conclu en date du 30 mai 2009 entre l'Association Internationale de Développement (IDA) et la République Démocratique du Congo dans le cadre du projet facilité globale sur l'environnement ;
- 6) Projet d'ordonnance approuvant l'Accord portant création de la facilité Africaine de soutien signé en date du 22 août 2008 entre la Banque Africaine de Développement (BAD) et la République Démocratique du Congo,
- 7) Projet de Décret portant création d'une Commission chargée de l'Evaluation des Incitations et des

Exonérations Fiscales accordées dans le cadre du Code Minier, du Code des Investissements et des Conventions Spéciales ;

- 8) Projet de Décret portant création et organisation du Comité Technique interministériel chargé du Suivi et évaluation du Programme macroéconomique du Gouvernement « CTSP), en sigle.

Tous ces textes présentés par le Ministre des Finances ont été adoptés par le Conseil.

- 9) Projet d'ordonnance portant nomination d'un Secrétaire Exécutif et d'un Secrétaire Exécutif Adjoint de la Cellule Nationale des Renseignements Financiers, CENAREF en sigle ;
- 10) Projet d'Ordonnance portant nomination des membres du Conseil de la Cellule Nationale des Renseignements Financiers, CENAREF en sigle ;
- 11) Projet d'Ordonnance portant nomination d'un Président et d'un Vice-Président du Conseil de la Cellule Nationale des Renseignements Financiers, CENAREF en sigle.

Ces trois projets d'ordonnances ont été adoptés par le Conseil et soumis à l'homologation des autorités de tutelle avant leur promulgation.

### **3. Ministère du Plan**

Le Ministre du Plan a soumis au Conseil trois projets de Décrets. Il s'agit de :



1. Projet de Décret portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de l'Initiative pour la Transparence dans la Gestion des Industries Extractives en République Démocratique du Congo en sigle « CN-ITIE/RDC » ;
2. Projet de Décret portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements, en sigle "ANAPI".
3. Projet de Décret prescrivant un recensement général de la population et de l'habitat en République Démocratique du Congo.

Après débats et vu l'intérêt manifeste de ces textes, le Conseil des Ministres les a adoptés.

#### **4. Ministère du Budget**

Le Ministre du Budget a présenté au Conseil le rapport d'audit sur les arriérés budgétaires et le plan d'apurement des créances de 2007.

Après avoir présenté le contexte de la mission, la méthodologie suivie, le déroulement de la mission, le rapport note au titre des résultats obtenus que le stock actuel des arriérés budgétaires relatifs aux créances des tiers sur l'Etat Congolais à fin 2007 se chiffre à 56 milliards de Francs Congolais, toutes devises converties.

Etant donné les contraintes de trésorerie, que le Gouvernement de la République envisage l'apurement des arriérés budgétaires à fin 2007 au courant de l'exercice 2010 et ce, conformément au plan d'apurement accompagnant ce rapport.

Le Conseil a adopté le rapport ainsi présenté par le Ministre du Budget.

## **5. Ministère des Droits Humains**

Le Ministre des Droits Humains a présenté deux projets de décret :

1. Projet de Décret portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale et de Suivi de l'Examen Périodique Universel en sigle Commission EPU/RDC ;
2. Projet de Décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Entité de Liaison des Droits de l'Homme en République Démocratique du Congo.

Après en avoir présenté l'économie générale et la raison d'être, le Conseil a adopté les deux projets de textes.

## **6. Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel**

Enfin, le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel a informé le Conseil des Ministres du début de la session ordinaire de l'Examen d'Etat 2009 lequel se déroule du 22 au 25 juin 2009 sur toute l'étendue du territoire national et en territoire hors frontières sauf dans les territoires de Dangu et Faradje en Province Orientale, où les épreuves vont plutôt se dérouler du 12 au 15 août 2009.

Le rapport du Ministre note que le nombre des candidats est de 414.132 répartis dans 1.215 centres de passation de l'Examen d'Etat.

Par ailleurs, la session 2009 enregistre une augmentation des effectifs de l'ordre de 27.831 candidats, soit 7,2 % en comparaison avec la

session de 2008. Cette augmentation des effectifs a eu pour conséquence l'accroissement du nombre des centres de passation d'examen d'Etat qui est passé de 1.073 en 2008 à 1.215 en 2009, soit 142 centres en plus, ce qui représente 13,2 %.

Le Conseil, qui a adopté ce rapport présenté par le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, tient à rassurer la communauté nationale que toutes les mesures sont prises pour le bon déroulement des épreuves.

Commencée à 10 h 30', la réunion extraordinaire du Conseil des Ministres a pris fin à 15 h 35'.

Je vous remercie.

Pour le Ministre de la Communication et des Médias en  
mission,

**LUZOLO BAMBI LESSA**

Ministre de la Justice